

Le lendemain, comme la veille, elle n'accepta, pendant le diner, pour toute nourriture que du pain et de l'eau.

La mère s'inquiète, le père se fâche.

—Je veux que tu manges, dit-il avec colère.

—Non, répondit l'enfant avec fermeté, non, tant que vous vous enivrerez, que vous ferez pleurer ma mère et que vous blasphémerez ; je l'ai promis au bon Dieu, *et je veux souffrir pour qu'il ne vous punisse pas.*

Le père baissa la tête : Le soir, il rentra calme et la petite fut charmante de gaieté, d'entrain et d'appétit.

Mais l'habitude entraîna encore le père. Le jeûne de l'enfant recommença. Cette fois le père n'osa rien dire ; seulement une grosse larme roula sur sa joue, il cessa de manger ; la mère elle aussi, pleurait ; seule, l'enfant restait calme.

Et lui, se levant et pressant sa fille dans ses bras :

—Pauvre martyr, dit-il, tu feras toujours ainsi ?...

—Oui, papa, jusqu'à ce que je sois morte ! ou que vous soyez converti !

—Ma fille, ma fille, je ne ferai plus pleurer ta mère !...

INDULGENCES DU MOIS.

1—LA CIRCONCISION DE N.-S.—Indulgence plénière pour les confrères du Rosaire et pour les associés à la confrérie du Saint Nom de Jésus.

6—EPIPHANIE.—(Mêmes indulgences qu'au premier).

15—SS. NOM DE JÉSUS.—Indulgence plénière pour les associés à la Confrérie du SS. Nom de Jésus.

23—S. RAYMOND.—Indulgence plénière dans les Eglises de notre Ordre.

28—TRANSLATION DE S. THOMAS D'AQUIN.—Indulgence plénière pour les associés à la confrérie du cordon de S. Thomas.



Directeur Gérant :

P. L. VAN BECELAERE.